

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit décembre à onze heures,
Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Paul
AUDAN, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2017
Conseillers en exercice : 23

Etaient présents : Mesdames Michèle COTTRET, Danielle CASALE, Anita DELAUNAY, Josette
LAUVERGNAT, Anne-Marie PERRON, Nicole VENTEUX, Mirjam REINHARD, Marinette
DURANDEU, Nicole VIDAL.

Messieurs Paul AUDAN, Christian LOGIER, André LOZANO, Raymond MAZZOLENI, Alain
ROUX, Jean-Pierre MONTTOYA, Victor NAHOUM.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Monsieur Jean-Pierre BAUX donné pouvoir à Monsieur Paul AUDAN, Madame
Dominique CENNI, Monsieur Cyril MASQUIN, Monsieur Jean-Paul OGIEZ, Madame Julie
ROCCHIA, Madame Marie SOGODOGO, Monsieur Philippe VIDAL.

Monsieur Raymond MAZZOLENI a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Adhésion à l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA)

Rapporteur : Madame Michèle COTTRET

Le rapporteur présente à l'assemblée l'Agence d'Urbanisme du Pays d'Aix-Durance (AUPA).

L'AUPA est une association loi 1901, dont les membres du Conseil d'Administration sont
l'État, la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Ville d'Aix-en-Provence, la Communauté
d'Agglomération Durance-Luberon-Verdon, la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-
Durance, le Syndicat Mixte du Pays d'Arles, les Communes adhérentes et les Chambres
Consulaires.

C'est un organisme indépendant, de conseil et d'assistance aux collectivités, d'aide à la
décision en matière d'urbanisme, d'aménagement de l'espace et d'observation des
dynamiques territoriales.

Cette agence contribue également à l'information des élus dans les domaines liés à
l'urbanisme et à l'aménagement du territoire en organisant des manifestations et en
diffusant ses travaux. Elle réalise des études et éclaire les décideurs dans l'élaboration
des SCOT, des PLU, des PLH, des PDU, des schémas d'environnement, de
développement économique ou d'aménagement de secteurs.

Une adhésion annuelle, reconduite tacitement, permettrait donc à notre commune
d'obtenir un appui technique dans nos réflexions en matière d'urbanisme et de
développement durable au regard des enjeux d'aménagement.

La contribution financière annuelle de notre commune pour son adhésion à l'AUPA est de
1 € par habitant ce qui représente, au regard du dernier recensement fourni par l'INSEE
en 2014, la somme de 2 690 €.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

La commune sera représentée à l'Assemblée Générale de l'AUPA par un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, l'exposé du rapporteur entendu et après délibération, à l'unanimité :

ENTERINE l'adhésion de la commune à l'AUPA,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion,

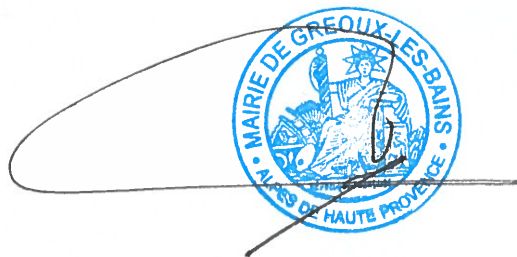
DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

DESIGNE Madame Michèle COTTRET en tant que représentant titulaire et Monsieur André LOZANO en tant que représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale de l'AUPA.

Fait et délibéré à Gréoux-les-Bains,
le 18 décembre 2017

Affichage en mairie :
le 19 décembre 2017

Le Maire

The image shows a blue circular official seal of the Municipality of Gréoux-les-Bains, Alpes-de-Haute-Provence. The seal features a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'MAIRIE DE GREOUX-LES-BAINS' and 'ALPES DE HAUTE PROVENCE'. A black ink signature is written over the seal, and a long horizontal line extends from the end of the signature across the page.

Paul Audan